

## COMMUNE DE BUSSAC

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 31/03/2022

Le 31 mars 2022, le Conseil municipal de BUSSAC s'est réuni à 20h15 à la salle des fêtes pour examiner les points portés à l'ordre du jour.

**Sont présents :** MERLE Bernard, FRANÇOIS Dominique, JULLION Marie-Josée, LE PEMP Marie-Hélène, BRETHONNET Stéphane, BATHELLIER Thomas, DELFAUD Arnaud, LASSALLE Viviane et DILIGEART David arrivé à 21h.

**Absents excusés :** PAUWELS Anne-Karine et CAYZAC Laurent.

Viviane LASSALLE est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée municipale peut délibérer valablement.

#### 1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 03 février 2022 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

#### 2 – Décisions prise dans le cadre des délégations données au maire par le conseil municipal :

Le maire informe qu'il a signé le bail, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, pour la location de l'appartement du presbytère bas, pour la somme de 441€ plus 19€ de charges.

#### 3 – Délibération n°2022-03 – Budget principal – Compte de gestion et compte administratif 2021 :

Le Maire présente le compte de gestion 2021 dressé par Monsieur le Trésorier de Nontron et dont les résultats sont identiques au compte administratif 2021 établi par le Maire.

Les résultats 2021 se présentent de la manière suivante :

##### Section Investissement :

Recettes : 162 531,00 €

Dépenses : 39 141,10 €

Excédent d'investissement 2021 : 123 389,90 €

Report excédent 2020 : 9 347,59 €

Résultat 2021 : 132 737,49 €

##### Section Fonctionnement :

Recettes : 211 412,87 €

Dépenses : 176 795,83 €

Excédent de fonctionnement 2021 : 34 617,04 €

Report excédent 2020 : 57 459,06 €

Résultat 2021 : 92 076,10 €

Résultat de clôture de de l'exercice 2021 : 224 813,59 €

Reste à réaliser en dépense 2021 repris en 2022 Néant

Résultat global de l'exercice 2021 : 224 813,59 €

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021 du budget principal établi par Monsieur le trésorier de Nontron et valide le compte administratif 2021 du budget principal établi par le Maire tel que présenté

#### 4 – Délibération n°2022-04 – Budget assainissement – Compte de gestion et compte administratif 2021 :

Le Maire présente le compte de gestion 2021 du Budget Assainissement dressé par Monsieur le Trésorier de Nontron et dont les résultats sont identiques au compte administratif 2021 établi par le Maire.

Les résultats 2021 se présentent de la manière suivante :

##### Section Investissement :

Recettes : 11 747,30 €

Dépenses : 9 365,66 €

Excédent d'investissement 2021 : 2 381,64 €

Report excédent 2020 : 10 530,97 €

Résultat 2021 : 12 912,61 €

##### Section Exploitation :

Recettes : 12 866,89 €

Dépenses : 15 870,44 €

Déficit d'exploitation 2021 : - 3 003,55 €

Report excédent 2020 : 6 172,88 €

Résultat 2021 : 3 169,33 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021 : 16 081,94 €

Reste à réaliser en dépense 2021 repris en 2022 : Néant

**Résultat global de l'exercice 2021 : 16 081,94 €**

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021 du Budget Assainissement établi par Monsieur le trésorier de Nontron et valide le compte administratif 2021 établi par le Maire tel que présenté

**5 – Délibération n°2022-05 – Budget principal – Affectation du résultat de fonctionnement 2021 :**

Le maire indique que le résultat de fonctionnement excédentaire 2021 est égal à : 92 076,10 €. Le solde d'exécution de la section investissement est excédentaire et ne nécessite donc pas d'un report. Il propose d'affecter cet excédent de 92 076,10 € en fonctionnement.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition du maire

**6 – Délibération n°2022-06 – Budget assainissement – Affectation du résultat d'exploitation 2021 :**

Le maire indique que le résultat d'exploitation déficitaire 2021 est égal à : -3003,55€, le report excédentaire 2020 étant égal à : 6172,88€, le résultat à affecter est donc égal à (6172,88 – 3003,55) : 3169,33€. Le solde d'exécution de la section investissement est excédentaire et ne nécessite donc pas d'un report. Il propose d'affecter ce résultat de 3169,33€ en fonctionnement.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition du maire

**7 – Délibération n°2022-07 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022 :**

Le maire propose au Conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022 et de reconduire les taux ci-après :

- Taxe Foncière Bâti : 37,92 % sur une base prévisionnelle de 254 000 €
- Taxe Foncière non Bâti : 45,22 % sur une base prévisionnelle de 18 800 €

**Soit un produit fiscal attendu de 104 818 €**

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition du maire

**8 – Délibération n°2022-08 – Budget principal – Vote du Budget Primitif 2022 :**

Le maire donne la parole au premier adjoint qui présente les propositions suivantes du Budget Primitif :

	DEPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>	223 352,49 €	90 615,00 €
<b>Solde d'exécution investissement</b>		132 737,49 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	312 266,10 €	220 190,00 €
<b>Solde d'exécution fonctionnement</b>		92 076,10 €
<b>TOTAUX</b>	<b>535 618,59 €</b>	<b>535 618,59 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité vote le Budget Primitif principal 2022.

**9 – Délibération n°2022-09 – Budget assainissement – Vote du Budget Primitif 2022 :**

Le maire présente les propositions suivantes pour le Budget Primitif :

	DEPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>	24 552,61 €	11 640,00 €
<b>Solde d'exécution invest</b>		12 912,61 €
<b>EXPLOITATION</b>	16 059,33	12 890,00 €
<b>Solde d'exécution expl</b>		3 169,33 €

<b>TOTAUX</b>	<b>40 611,94 €</b>	<b>40 611,94 €</b>
---------------	--------------------	--------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité vote le **Budget Primitif assainissement 2022**.

## 10 – Questions diverses :

### 10.1 – Nom de la place face à la mairie :

Le premier adjoint propose que la place face à la mairie soit nommée. Plusieurs propositions ont été faites. Cela pose le problème d'une nouvelle modification de l'adresse de la mairie qui vient d'être modifiée en 2021. Une consultation de l'Agence Technique Départementale est nécessaire pour évoquer la faisabilité de cette proposition.

### 10.2 – Conseil Communautaire :

Le maire indique que lors de la dernière réunion du Conseil Communautaire, le président a proposé de demander l'adhésion de la communauté de communes Dronne et Belle au **SMD3 (Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne)**. Cela impliquerait la dissolution du SMCTOM de Nontron et ceci nécessitera l'accord de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais. Cette proposition a été approuvée majoritairement. Affaire à suivre

### 10.3 – Réunion du comité syndical du SMCTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et traitement des ordures ménagères) :

Le SMCTOM de Nontron a organisé le débat d'orientation budgétaire lors de sa dernière réunion. Il en est ressorti qu'une augmentation de 6.5% de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) serait nécessaire pour pouvoir supporter l'augmentation continue de la **TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)** relative à l'enfouissement des sacs noirs qui est passée **de 25€ la Tonne en 2020 à 45€/T en 2022 (80% d'augmentation)** et passera à 52€/T en 2023 puis 59€/T en 2024 et 65€/T en 2025. Cela montre la nécessité de bien trier ses ordures ménagères afin de réduire la quantité des sacs noirs de façon importante. Cela est possible, avec un peu de bonne volonté et de civisme, car aujourd'hui, en moyenne, 3/4 du contenu des sacs noirs collectés devrait être mis au recyclage (sacs jaunes). Nous devons laisser à nos enfants une terre plus propre.

### 10.4 – Fête communale :

Il a été décidé de relancer la fête communale, pour cette année, à la date historique du week-end de la pentecôte soit les 04 et 05 Juin. N'ayant pas pu constituer un Comité des Fêtes faute de volontaires, le conseil municipal a constitué un groupe de travail sous la houlette de la deuxième adjointe Marie Hélène LE PEMP afin d'organiser cet événement. Toutes les bonnes volontés et idées seront bienvenues. N'hésitez pas à vous manifester auprès de la mairie et/ou des conseillers.

### 4-5 : Prochaine réunion du Conseil Municipal :

Le maire propose la date du jeudi 19 mai 2022

La séance du Conseil municipal est levée à 23h30.

**Le Maire**

**Bernard MERLE**




**La secrétaire,**

**Viviane LASSALLE**

